



République Française
Département Sarthe
Commune de Lombron

Compte rendu de séance

Séance du 14 Avril 2021

L' an 2021 et le 14 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de Lombron sous la présidence de GREMILLON Alain Maire

Présents : M. GREMILLON Alain, Maire, M. BERNES Serge, Mme TREMIER Josette, M. GODEFROY Vincent, Mme BOUZEAU Brigitte, M. MEDARD Claude, M. PISSOT Francis, Mme BARBIER Catherine, M. ROUSSELOT Pierre, Mme HEUZARD Emilie, M. MENAGER Michel, M. LEFEUVRE Thierry, Mme GRAFFIN Ghislaine, M. BUREAU Denis, Mme CARTEREAU Angeline

Absents ayant donné procuration : Mme BRABANT Angélique à M. MEDARD Claude, M. DELANGLE Dominique à M. GODEFROY Vincent, Mme LÉBOUC Pauline à Mme BOUZEAU Brigitte

Absente : Mme FAUTRAT Jennifer

Nombre de conseillers municipaux: 19 **Présents** : 15

Date de la convocation : 08/04/2021

Date d'affichage : 09/04/2021

A été nommé secrétaire : M. PISSOT Francis

Serge BERNES a été désigné Président de séance pour le vote des comptes administratifs

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2021 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

SOMMAIRE

20210401 - VENTE DE BOIS - ATTRIBUTION
20210402 - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2021
20210403 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2020
20210404 - BUDGET LOTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTES DE GESTION 2020
20210405 - BUDGET LOTISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2020
20210406 - BUDGET GENEAL COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2020
20210407 - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020
20210408 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2021
20210409 - BUDGET GENERAL - AMORTISSEMENTS 2021
20210410 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENTS ETUDES
20210411 - BUDGET GENERAL 2021- BP 2021
20210412 - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP 2021
20210413 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2
20210414 - PROJET HABITAT PERSONNES AGEES DEPENDANTES AGES ET VIE

20210401 - VENTE DE BOIS - ATTRIBUTION

Suite à l'abattage de châtaigniers appartenant à la commune de Lombron, le bois a été mis en vente au plus offrant. Trois offres ont été remises à la Mairie et sont ouvertes le soir du conseil. Les offres sont les suivantes: 72€ - 103 €- 105 €
L'offre la plus élevée, à savoir 105 €, est proposée par Monsieur CHEVILLARD Serge de Lombron

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

ACCEPTE l'offre de Monsieur CHEVILLARD Serge pour un montant de 105 €

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

A l'unanimité

20210402 - BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget assainissement pour l'année 2020. Il précise que ce compte administratif est en parfaite correspondance avec le compte de gestion du comptable public

BUDGET ASSAINISSEMENT - COMPTE D'EXPLOITATION 2020

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2020	37558.51	46479.91
RECETTES 2020	37558.51	35 843,47
RESULTAT 2020	0,00	- 10 579,75
RESULTAT ANTERIEUR	2 526,00	113 874.75
RESULTAT FIN EXERCICE	2526.93	103 238.31

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Serge BERNES, t après en avoir délibéré:

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget assainissement

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget assainissement.

A l'unanimité

20210403 -BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Considérant les résultats à la fin de l'exercice 2020,

Considérant que le montant des restes à réaliser au 31 décembre 2020 est de 62 608 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide:

D'AFFECTER la somme de 2 526,93 € à l'article R 002 du budget 2021 (section de fonctionnement)

D'AFFECTER la somme de 103 238.31 € à l'article R 001 du budget 2021 (section d'investissements)

A l'unanimité

20210404 - BUDGET LOTISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTES DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget Lotissement Rentière 2 pour l'année 2020. Il précise que ce compte est en parfaite correspondance avec le compte de gestion du comptable public.

BUDGET LOTISSEMENT- COMPTE D'EXPLOITATION 2020

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2020	211 579.61	265709.77
RECETTES 2020	205 666.98	204295.19
RESULTAT 2020	-5 912.63	- 61 414 .58
RESULTAT ANTERIEUR	1 336.96	- 45 888.19
RESULTAT FIN EXERCICE	9 424.3	- 107 302.77

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de Serge BERNES et après en avoir délibéré:

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Lotissement Rentière 2

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget Loissement Rentière 2

A l'unanimité

20210405 - BUDGET LOTISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Statuant sur l'affectation du résultat 2020 du budget Lotissement Rentière 2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'affecter la somme de 9 424 .3 € à la section de fonctionnement du budget 2021 (R002)

DECIDE d'affecter la somme de – 107 302.77 € à la section d'investissements du budget 2021 (R001)

A l'unanimité

20210406 - BUDGET GENERAL COMPTE ADMINISTRATIF - COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget général pour l'année 2020. Il précise que ce compte administratif est en parfaite correspondance avec le compte de gestion du comptable public.

BUDGET PRINCIPAL- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES 2020	1 307 890.65	342 821.28
RECETTES 2020	1 448 003.03	375 151.15
RESULTAT 2020	140 112.38	32 329.87
RESULTAT ANTERIEUR		-89 958,39
RESULTAT FIN EXERCICE	140 112.38	- 57 628.52

Monsieur le Maire ne participant pas au vote, le conseil municipal, sous la Présidence de Serge BERNES, et après en avoir délibéré:

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget général de la commune

APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget général.

A l'unanimité

20210410 - BUDGET ASSAINISSEMENT - AMORTISSEMENTS ETUDES

Les frais d'étude liés à la DSP (5 880 € en 2020) sont amortissables sur 5 ans. Ce montant vient s'ajouter à l'amortissement de la construction de la station (30 ans). Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'amortir les frais d'études liés au renouvellement de la DSP en 5 années à compter de 2021 soit 1 176 € par an.

A l'unanimité

20210411 - BUDGET GENERAL 2021- BP 2021

Sur proposition de la Commission des Finances, le budget 2021 est présenté avec une augmentation, par rapport au BP 2020, de 2.69% pour les dépenses de fonctionnement et 4.70% pour les recettes de fonctionnement, faisant apparaître un virement à la section d'investissement de 117 923€.

Concernant la section d'investissements, les principaux projets retenus, en plus des restes à réaliser (230 958 €), du remboursement du capital (121 000 €), des autorisations de mandatement avant le vote du budget (64 650 €), sont les suivants:

Salle Polyvalente 924 000€ - Aménagement, réfections bâtiments communaux (volets mairie, lavoir, bâtiment périscolaire, complexe sportif): 62 600 € - Voirie 55 000 € - Aménagements paysagers dont étude zone humide 21 500 € - Matériels restosco, services techniques, école 12 750 € - Illuminations 5 400 € soit un montant total de 1 132 250 €.

Le recours à l'emprunt permet d'équilibrer ce budget. Il ne devrait pas cependant être réalisé en totalité. En effet, les réalisations seront faites en fonction de l'avancement du projet de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

VOTE à l'équilibre le budget 2021 du budget général, à savoir:

Section de fonctionnement: 1 486 335 €
Section d'investissements: 1 606 486.52 €

A la majorité (17 pour - 1 abstention)

20210412 - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP 2021

Sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le conseil Municipal,

VOTE à l'équilibre le budget 2021 du budget Assainissement soit:

81 579 € pour la section de fonctionnement
188 961.31 € pour la section d'investissements

A l'unanimité

20210413 - BUDGET LOTISSEMENT RENTIERE 2

Sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

VOTE à l'équilibre le budget 2021 "Lotissement Rentièrè 2" soit
118 524.33 € pour la section de fonctionnement
107 302.77 € pour la section d'investissements

A l'unanimité

20210407 - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le conseil municipal est amené à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Constatant que le compte administratif 2020 présente un résultat cumulé d'exécution de fonctionnement de : 140 112.38 €

Considérant que le solde de la section d'investissements hors restes à réaliser s'élève à : 32 329.87 € auquel il faut ajouter le résultat de l'exercice précédent à savoir – 89 958.39 € soit un résultat cumulé de - 57 628.52€

Considérant que le solde des restes à réaliser s'élève à : -230 958 €, soit un déficit global de 288 586.52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'affecter au compte 1068 de l'exercice 2021 un montant de : 140 112.38 €

DECIDE d'inscrire en report d'investissement (D 001) un montant de : - 57 628.52 €

A l'unanimité

20210408 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2021

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, ce qui porte le taux de référence pour 2021 à 40.98 % pour le bâti (20.26 + 20.72) et 35 % le taux pour le non bâti.

Une sur ou sous compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du 111 de l'article 29 de la loi de finances pour 2021)

Pour la commune il s'agit d'une sous compensation: le versement par l'Etat du coefficient correcteur est de 155 006 €

Au vu des bases prévisionnelles notifiées par la Direction des Finances Publiques

Considérant les baisses de dotation et notamment le FPIC (- 13 500 €), le cout du traitement des boues du fait de la crise sanitaire, les dépenses liées au COVID, et le remboursement de l'annuité du capital,

Considérant les différentes simulations faites par la commission des finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE d'augmenter de 3% le taux des taxes foncières pour l'année 2021 soit

Taxe Foncière Bati: de 40.98 à **42.21%** Taxe Foncière Non Bati : de 35 à **36.05 %**

A la majorité : (14 pour - 2 contre - 2 abstentions)

20210409 - BUDGET GENERAL - AMORTISSEMENTS 2021

Les biens inscrits aux articles 2051 (licences informatiques) et 204171 (subvention équipement EHPAD) sont amortissables. Le montant des dépenses 2020 s'élève à 11 389,18 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

DECIDE d'amortir les dépenses 2020 inscrites aux articles 2051 et 204171 en une année soit 11 389.18 pour l'année 2021.

A l'unanimité

20210414 - PROJET HABITAT PERSONNES AGEES DEPENDANTES AGES ET VIE

Âges et Vie développe partout en France une offre d'habitat inclusif et de services pensée pour les personnes âgées dépendantes pour des communes de plus de 1 000 habitants ayant médecin, infirmières, pharmacie et des commerces de proximité, et pouvant proposer un terrain plat de 2500 à 3000 m²

C'est une solution qui présente de nombreux avantages pour les habitants de notre commune :

- Les personnes âgées en perte d'autonomie peuvent continuer à vivre le plus longtemps possible dans leur commune
- Dans un lieu adapté et à taille humaine : 2 maisons de 8 domiciles partagés par site d'implantation
- Authentique lieu de vie intergénérationnel, les auxiliaires de vie habitent sur place avec leurs familles
- Accessible à tous financièrement, le coût est moins élevé qu'une maison de retraite

6 emplois à plein temps seront créés - Une priorité sera donnée aux personnes âgées de la commune

Âges et Vie nous propose l'achat du terrain à 10 € du m² pour un terrain de 2 500 à 3 000 m², soit 25 à 30 000 €, et se charge de toute la construction

Mme Anne Leclercq de Âges et Vie est venue nous rencontrer Monsieur GREMILLON et Mme BOUZEAU mercredi 7 avril. Ils se sont rendus sur le site de l'Erabert qui conviendrait parfaitement à ce projet.

Le PLU restant applicable jusqu'au vote du PLUi, ce projet pourrait se réaliser dans la zone AUh de l'Erabert.

Au vu de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré:

ACCEPTE le projet présenté par AgesetVies

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

A la majorité (13 pour - 1 contre - 4 abstentions)

DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS - Délégation n°15: la commune

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur la vente des biens suivants :

Parcelle cadastrée B 358 située chemin de Monchevereau et maison située 71 route de Montfort

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

A Lombron, le 19/04/2021

Le Maire

Alain GREMILLON

